

9^e Réunion régionale européenne

Oslo, Norvège, 8-11 avril 2013

Emploi, croissance et justice sociale



Organisation
internationale
du Travail

Note d'introduction à la discussion thématique sur le chapitre 3: S'attaquer à la crise de l'emploi des jeunes et relever les défis d'une société vieillissante

Les jeunes et les travailleurs âgés – les groupes situés aux deux extrêmes du cycle de la vie active – sont particulièrement vulnérables aux bouleversements du marché du travail. Dans le contexte actuel de crise de l'emploi, le chômage des jeunes a considérablement augmenté. Son taux dépasse les 20 pour cent dans les deux tiers des pays d'Europe et d'Asie centrale et il touche plus d'un jeune sur deux en Espagne, en Grèce et dans l'Ex-République yougoslave de Macédoine. En outre, un tiers des jeunes chômeurs de l'Union européenne sont sans emploi depuis plus de douze mois. Par ailleurs, l'incidence des formes d'emploi atypiques et informelles est anormalement élevée parmi les jeunes. Si l'on ne s'attaque pas au problème de toute urgence et avec détermination, le spectre de la génération perdue risque de se transformer très vite en réalité, avec son cortège de répercussions politiques, économiques et sociales. Pour les travailleurs âgés, en revanche, le taux de chômage est relativement faible parce que souvent, lorsqu'ils perdent leur emploi, ils se retirent du marché du travail. Quoi qu'il en soit, compte tenu des projections sur le vieillissement de la population, ces tendances vont accentuer la pauvreté dans de nombreux pays en raison du resserrement des budgets consacrés à la protection sociale.

Dans sa résolution «*La crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action*», qu'elle a adoptée en 2012, la CIT a exhorté les gouvernements et les partenaires sociaux à adopter une démarche multidimensionnelle, conjuguant des politiques macroéconomiques favorables à l'emploi, des mesures en faveur du développement de compétences adaptées pour les jeunes, un large accès à des politiques du marché du travail ciblant les jeunes, des dispositifs encourageant l'entrepreneuriat et la promotion des droits des jeunes. Cette démarche doit mener à des mesures concrètes tendant à faciliter la transition de l'école à la vie active, comme les garanties jeunes, les stages, l'activation des jeunes

découragés, les mesures visant à inciter les employeurs à embaucher des jeunes et les programmes de développement de l'entrepreneuriat des jeunes. Par ailleurs, il y a lieu de veiller à ce que ceux-ci acquièrent les compétences recherchées sur le marché du travail grâce à des systèmes solides d'enseignement et de formation techniques et professionnels.

Il faut impérativement élargir le financement des politiques actives du marché du travail qui ont fait leurs preuves, notamment l'aide personnalisée au placement assurée par les services publics de l'emploi, afin de stimuler l'emploi en général mais aussi l'emploi des jeunes et des personnes plus âgées. Par ailleurs, une stratégie globale en faveur du vieillissement actif devrait permettre d'assurer – outre un accès élargi à des politiques du marché du travail ciblées prévoyant notamment des mesures d'incitation à l'embauche pour les employeurs et les travailleurs – la sécurité et la santé au travail et de favoriser l'adaptation des conditions de travail aux besoins des travailleurs âgés.

Alors que les systèmes nationaux de protection sociale de bon nombre de pays souffrent d'énormes déficits, un nombre croissant de personnes parmi la population âgée et les jeunes sont insuffisamment couvertes. Il est urgent de faire les réformes nécessaires pour combler les lacunes de la couverture sociale, rendre ces systèmes viables financièrement et fournir des prestations conformes aux dispositions de la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952. A cet égard, le dialogue social constitue un outil essentiel pour parvenir à un large consensus sur les éléments d'une telle réforme. Les pays doivent aussi veiller à l'établissement d'une couverture sociale universelle de base conformément à la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012.

Les participants à la table ronde voudront sans doute débattre des questions suivantes:

1. Quelles sont les grandes questions qu'une politique en faveur de l'emploi des jeunes dans votre pays devrait aborder? De quelle manière une telle politique peut-elle répondre au plan d'action pour l'emploi des jeunes, lancé récemment pour donner suite à la résolution de l'OIT, La crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action, adoptée en juin 2012, et quelle aide le BIT peut-il apporter dans ce domaine?
2. Des systèmes solides d'enseignement et de formation techniques et professionnels en alternance, comprenant des dispositifs d'apprentissage et de garanties jeunes, sont considérés comme des outils essentiels pour promouvoir l'emploi des jeunes. Souhaiteriez-vous l'adoption d'une norme internationale du travail qui viserait leur mise en œuvre à grande échelle dans la région (et dans le monde)?
3. Dans votre pays, quels sont les principaux obstacles qui empêchent d'étendre l'accès des chômeurs et des personnes découragées, en premier lieu les jeunes, et des travailleurs menacés par le chômage aux politiques actives du marché du travail, notamment à l'aide au placement? Comment faudrait-il concevoir ces politiques en ce qui concerne, par exemple, le développement des compétences, leur adéquation aux besoins du marché du travail, l'anticipation de ces besoins grâce à des mécanismes de prévision, ainsi que le renforcement des institutions du marché du travail, en particulier les services publics de l'emploi?
4. A votre avis, le vieillissement de la population présage-t-il de futures pénuries de main-d'œuvre dans votre pays? La solution réside-t-elle dans une stratégie globale pour le vieillissement actif qui allongerait la durée de la vie active des seniors en associant apprentissage tout au long de la vie et conditions de travail saines et sans danger, accès élargi à l'aide au placement et à des politiques actives du marché du travail appropriées et bien coordonnées avec la protection sociale? Quelles sont les principales difficultés et quelle aide le BIT peut-il apporter dans ce domaine ?
5. Dans votre pays, existe-t-il un large consensus sur les composantes d'une réforme de la protection sociale qui assurerait l'équilibre entre la viabilité financière du système, une bonne couverture et des prestations adéquates, notamment pour les personnes à la recherche d'un premier emploi et celles dont l'emploi est de courte durée? Votre pays a-t-il déjà entrepris cette réforme et quels en ont été les résultats?
6. Pensez-vous qu'il soit possible, dans les pays qui ne sont pas dotés d'un système de protection sociale complet, de parvenir à un consensus sur l'instauration d'un socle national de protection sociale élémentaire de portée universelle? Quelle aide le BIT peut-il apporter dans ce domaine?